

La Garderie de l'école Decroly

2021-2022

La garderie organise la prise en charge des enfants du jardin d'enfants et de l'école primaire **en fin de journée** et le **mercredi après-midi**. La prise en charge du matin (avant le début des classes) et à l'occasion des journées de réflexion est assurée par l'école. La garderie ne fonctionne pas pendant les vacances.

La garderie est **ouverte à tous** moyennant le paiement de la contribution prévue.

Elle est conçue comme un **moment de détente** : après l'accueil et le goûter, les enfants peuvent jouer à l'intérieur ou au jardin, lire, dessiner, faire du bricolage ou tout simplement se reposer.

Drève des Gendarmes (pour les primaires), un local calme est mis à la disposition des élèves qui souhaitent se consacrer à leurs devoirs ou à une activité silencieuse. Cette « étude » est surveillée mais les devoirs ne seront ni assistés, ni vérifiés, ni corrigés. Des vêtements et sous-vêtements de rechange sont parfois mis à disposition des tout-petits : merci de penser à la restituer après lavage, directement aux accueillant.e.s ou via l'instituteur.trice.

Le mercredi, après le pique-nique, des activités sont proposées avant la collation et le retour des parents.

ORGANISATION DE LA GARDERIE

Où a lieu la garderie ?

Les **lundis, mardis et jeudis**, la garderie a lieu de **15:30 à 18:00**, avenue Casalta pour le jardin d'enfants et drève des Gendarmes pour les primaires.

Les **mercredis**, la garderie est organisée de **12 :10 à 18:00**, avenue Casalta pour le jardin d'enfants et drève des Gendarmes pour les primaires. Toutefois, à **15:30**, les enfants de la drève des Gendarmes rejoignent en rang ceux de l'avenue Casalta.

Les **vendredis**, la garderie a lieu de **14:40 à 18:00**, avenue Casalta pour le jardin d'enfants et drève des Gendarmes pour les primaires. Cette année scolaire-ci, son coût sera pris en charge par l'école jusque 15h50.

Collations

Un goûter est proposé tous les jours aux enfants inscrits. Les enfants de la garderie du mercredi mangent **leur propre pique-nique**.

Présences

Au jardin d'enfants, un tableau est à disposition près de chaque classe pour signaler si votre enfant reste à la garderie. A l'école primaire, les enfants apprennent à être plus autonomes : vous leur dites le matin s'ils doivent aller à la garderie et qui viendra les y chercher.

Les accueillant.e.s pointent le départ des enfants de la garderie. C'est sur cette base-là uniquement que les présences sont prises en compte.

Il est essentiel que la personne qui vient chercher le(s) enfant(s) à la garderie **présente aux responsables** et pour se signaler et s'assurer du pointage de départ **en remettant aux accueillant.e.s la carte de l'enfant avec son QR code.**

Inscriptions d'office en cas de retards à la sortie de l'école

Un battement de 20 minutes est laissé à la fin de l'école. Passé 15:50 (ou 12:30 le mercredi), les enfants qui n'ont pas encore été emmenés sont pris en charge par la garderie et leur présence est comptabilisée.

TARIFS

Un tarif de 3,5 € est applicable par enfant présent tous les jours sauf le mercredi. Le mercredi, le tarif est de 2,70 € pour chaque tranche horaire entamée :

12H10 → 14H	14H→16H	16H→18H
-------------	---------	---------

Compléments applicables après 18 heures

Les derniers enfants doivent **impérativement** quitter la garderie à **18 heures au plus tard**. En cas de retard, qui doit rester exceptionnel, vous préviendrez les accueillant.e.s et les sommes suivantes leur seront **payées directement** :

Avant 18h15	3,00 €	Avant 18h45	9,00 €
Avant 18h30	6,00 €	Avant 19h00	15,00 €

PAIEMENTS

Les présences sont facturées régulièrement. Les factures sont envoyées par mail ou, à défaut, via les cartables.

Les paiements se font par virement au compte BE79.3101.4780.3333, **en indiquant la communication structurée indiquée sur la facture.**

En cas de difficulté de paiement, n'hésitez pas à contacter la garderie par mail, nous serons tous attentifs à toutes les situations qui le requièrent.

ATTESTATIONS FISCALES

Des attestations de déductibilité fiscale sont délivrées pour les enfants de moins de 12 ans. Les montants qui y sont repris sont ceux effectivement perçus par la garderie pour l'année civile concernée. Précisez le parent auquel l'attestation doit être délivrée.

CONTACTS

En cas d'urgence ou de retard, les accueillant.e.s peuvent être joint.e.s aux numéros suivants :

GENDARMES 0493 849 212	CASALTA 0493 849 207
------------------------	----------------------

Ces numéros ne sont actifs que pendant les périodes de garderie et ne permettent pas de laisser de message.

L'équipe de l'asbl garderie peut être contactée par email :
garderie@ecoledecroly.be

La Garderie de l'Ecole Decroly est une association sans but lucratif gérée bénévolement par des parents en partenariat avec l'Ecole (dont la direction se charge notamment des questions personnelles relatives aux enfants). La gestion financière est assurée par l'économat de l'Ecole.